

223C1371
FR0013233012-FS0672

6 septembre 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

INVENTIVA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 septembre 2023, la société Qatar Holding LLC¹ (Ooredoo Tower (Building 14), Al Dafna Street (Street 801), Al Dafna (Zone 61), Doha, Etat du Qatar) a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 août 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société INVENTIVA et détenir 5 157 233 actions INVENTIVA représentant autant de droits de vote, soit 9,97% du capital et 7,94% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société INVENTIVA³.

¹ Société contrôlée au plus haut niveau par Qatar Investment Authority.

² Sur la base d'un capital composé de 51 752 807 actions représentant 64 971 900 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment prospectus approuvé par l'AMF le 31 août 2023 sous le n°23-372, et communiqué de la société INVENTIVA du 31 août 2023.